

FDSEA 21

ACCUEILLIR UN SALARIÉ: PRINCIPALES OBLIGATIONS, INFORMATIONS ET PRÉCONISATIONS

Vous êtes agriculteur/trice, vous allez prochainement accueillir votre premier(e) salarié(e) et vous vous interrogez sur les différentes démarches et réglementations à respecter?

Vous êtes déjà employeur et vous souhaitez sécuriser votre pratique?

OBJECTIFS :

- Connaître les étapes qui jalonnent la vie du salarié en entreprise, *(depuis l'amont de son arrivée jusqu'à la fin du contrat).*
- Respecter la réglementation *(droit du travail, formation professionnelle, hygiène et sécurité)*
- Maîtriser le suivi de la vie du salarié dans l'entreprise *(temps de travail, suivi médical...)*

CONTENU DE LA FORMATION :

- > Identifier les étapes de la vie du salarié en entreprise
 - en amont de l'embauche
 - le jour de l'embauche et les jours qui suivent
 - au cours de l'exécution du contrat
- > Proposer une démarche de prévention pour la santé et la sécurité des travailleurs *(visite médicale d'embauche, formation accueil sécurité, mise à jour du DUER, EPI, programme de prévention des risques, ...)*
- > S'approprier les outils permettant de respecter les obligations de l'employeur *(registre du personnel, relevés d'heures, livret d'accueil,...)*

CRITÈRES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Questionnaire d'auto-positionnement à remplir par chaque stagiaire en début et en fin de formation
- Evaluation de la satisfaction des stagiaires via un questionnaire remis en fin de formation

Aucun prérequis

PUBLIC CIBLÉ :

Exploitants agricoles de Côte d'Or, employeurs (ou en passe de le devenir) ou toute personne chargée des missions sociales dans l'entreprise



Si vous êtes en situation de handicap (mobilité, surdité...), merci de nous en informer afin que nous puissions adapter l'organisation, les outils et la pédagogie de la formation. Au cas où nous ne serions pas en capacité de mettre en place la formation, nous pourrions vous accompagner en vous orientant vers un partenaire spécialisé. Site MSA -Reconnaissance du handicap <https://www.agefiph.fr/bourgogne-franche-comte>

DURÉE ET TARIF :

Durée : 7h00

Tarifs :

35€ ·Stagiaire ressortissants VIVEA

(sous réserve d'acceptation du financement par VIVEA)

287€ ·Pour les non-ressortissants VIVEA

(pour les salariés agricoles : contactez OCAPIAT)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

Alternance apports théoriques / échanges
Échanges à partir des retours d'expérience des stagiaires
Vidéoprojecteur pour présentation
Documents de synthèse

INSCRIPTION :

Date de session : **Lundi 24 mars 2025**

Lieu : Maison de l'Agriculture - 1 rue des Coulots
21110 Bretenière

Nombre de places disponibles : 7 places

Documents d'inscription à retourner signés et accompagnés du règlement au maximum 7 jours avant la formation à l'adresse ci-dessous.

